

changements que nous aimerions voir apportés, mais nous appuyons le projet de loi sous sa forme actuelle.

Il ne s'agit plus uniquement du bill proposé par le gouvernement, mais aussi de l'amendement proposé par le député de Simcoe-Est (M. Rynard) au nom du parti progressiste-conservateur. Je voudrais que la Chambre étudie cet amendement de près et prenne connaissance de toute sa portée qu'ont expliquée les divers orateurs ayant pris la parole pour appuyer les affirmations qui s'y trouvent.

L'amendement débute ainsi: Que tous les mots après «que» soient supprimés, et voici les mots supprimés: «Que le bill n° C-227 soit maintenant lu une deuxième fois». Autrement dit, l'amendement étoufferait la mesure dont nous sommes saisis et supprimerait l'assurance soins médicaux.

• (4.00 p.m.)

Quand le député de Simcoe-Est, que j'estime énormément, a prononcé son discours, il a commencé par gronder le gouvernement d'avoir reculé d'un an la date d'entrée en vigueur de la mesure. Je suis parfaitement de son avis sur ce point.

Toutefois, il a ensuite présenté un amendement qui remettrait à des années et, peut-être, à tout jamais l'assurance frais médicaux, au pays. Il est fort curieux que le parti conservateur cherche à annihiler cette mesure qui est le fruit d'une commission royale d'enquête instituée par le gouvernement Diefenbaker et qui, à mon avis, a présenté l'explication probablement la plus claire qui ait été donnée à notre époque d'un programme complet d'assurance-santé. Le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) avait donné à ce rapport lors de sa publication son appui sans réserve. J'ai donc du mal à comprendre pourquoi les conservateurs progressistes s'opposent maintenant à cette mesure.

Je tiens à rappeler aux députés de la Saskatchewan, qui sont tous conservateurs, que l'adoption de cette mesure sous sa forme actuelle signifierait qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, leur province aurait droit, en vertu de son programme d'assurance frais médicaux, à 11 ou 12 millions de dollars par an du Trésor fédéral et que ce montant augmenterait progressivement au fur et à mesure que d'autres services sanitaires viendraient s'ajouter au programme pour en faire un régime complet d'assurance-santé.

L'épargne de 11 ou 12 millions de dollars par année que réaliserait le Trésor de la Saskatchewan permettrait au gouvernement de cette province de supprimer les primes

[M. Douglas.]

personnelles qui financent quelque 25 p. 100 du coût, soit environ 20 millions de dollars par an,—et épongent en même temps un point de pourcentage de la taxe de vente affectée au financement de ce programme,—autre option, ces 12 millions de dollars par année pourraient financer la recherche médicale, la formation de médecins et l'établissement de cliniques municipales. Je crois donc que les députés de la Saskatchewan devront expliquer pourquoi ils s'opposent à une mesure législative qui procurerait tant d'avantages à leur province.

Dans l'amendement figurent un certain nombre d'objectifs. Le premier se trouve à l'article a) qui exige que le gouvernement fédéral obtienne la collaboration des gouvernements des provinces du Canada avant d'adopter le régime d'assurance frais médicaux.

**M. McIntosh:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Douglas:** Certes.

**M. McIntosh:** Il a fait plusieurs fois allusion à la Saskatchewan et a insinué que certains députés de cette province s'étaient peut-être opposés à certaines parties de la mesure. Voudrait-il les nommer?

**M. Douglas:** Nous verrons bien qui s'oppose à la mesure lorsque l'amendement sera mis aux voix. Je fais remarquer que l'amendement stipule clairement que l'on ne doit pas procéder à la deuxième lecture du projet de loi et, dès lors, si cet amendement était adopté, s'en serait fait de la mesure législative créant le programme d'assurance frais médicaux. Si le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) ne vote pas en faveur de l'amendement, bien entendu mes remarques ne le concernent pas. C'est à lui d'en décider lorsque le moment de voter sera venu.

**M. McIntosh:** Elles ne me concernent pas davantage si je vote en faveur de l'amendement.

**M. Douglas:** Mon ami devrait lire l'amendement et essayer d'en comprendre le sens; s'il n'y arrive pas, il devrait se le faire expliquer.

L'opposition a proposé comme solutions de rechange, tout d'abord que le gouvernement fédéral s'assure de la collaboration des gouvernements provinciaux avant de faire adopter la mesure législative. Or, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a dit que six provinces avaient déjà donné leur consentement et qu'il avait